

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois de Septembre à dix-neuf heures se sont réunis, dans la salle de conseil, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Oysonville, sous la présidence de Madame Florence HÉRON, Maire de Oysonville, dûment convoqués le douze Septembre deux mil vingt-deux.

Présents : Florence HÉRON, Cédric LOSSIE, Aline DOHEY, Françoise MOMAUD, Guillaume SALINGARDES, Serge GUILLOT, Valérie AVERTY ép. GARREAU, Christelle FAJNZYN, Sabine LAMNIY.

Anne-Sophie LIPPMANN (suspension souhaitée par l'intéressée du 21/07/22 au 18/01/23)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Alexandre CALLENS donne pouvoir à Florence HÉRON
Francis BAUD donne pouvoir à Serge GUILLOT
Maxime FRECHE donne pouvoir à Guillaume SALINGARDES

Absent : Tatiana BILLARD

Le secrétariat a été assuré par : Christelle FAJNZYN

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	09
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	00
Abstention :	00


N°42/2022

Objet: ETUDE DE PRISE DE COMPETENCE EAU : Charte de Gouvernance et désignation de référents

Dans le cadre de la prise de compétence eau par la Communauté de Communes Cœur de Beauce,

Le Conseil Municipal, de ses membres présents et représentés :

- Approuve la Charte de Gouvernance
- Désigne : Alexandre CALLENS, référent titulaire
Francis Baud, référent suppléant
- Autorise Mme le Maire à signer la Charte de Gouvernance

Envoyé en préfecture le 26/09/2022
Reçu en préfecture le 26/09/2022
Affiché le 
ID : 028-212802946-20220919-DELIB2022_42-DE

Le Maire,
Florence HÉRON

Pour extrait certifié conforme, en mairie le :
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Chartres le :
Et affichage le :

